



Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf février deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	15
QUORUM	11
POUVOIRS	2
VOTANTS	17

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – M. SAUVÊTRE Pascal – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents excusés : M. BARANGER Arnaud qui a donné pouvoir à Maurice DILE, M. JOBARD David qui a donné pouvoir à Virginie RAUD, Mme CASSIN Inès, M. BELLANGER Fabien, Mme GUINEBERTEAU Valérie

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.012 – SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire expose à l'assemblée que les associations locales et certaines associations extérieures à la commune ont déposé des demandes de subvention au titre de leur fonctionnement et de leurs activités particulières.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les propositions soumises par la commission des Finances du 29 janvier dernier qui a arbitré les propositions des différentes commissions, ce qui donne le résultat suivant :

SPORT

Avenir Basket	5.915,00 € auxquels s'ajouteront 250 € au titre de la formation de leurs cadres et 1.000 € pour les 90 ans du club.
Avenir Football	4.450,00 € auxquels s'ajouteront 250 € au titre de la formation de leurs cadres
Avenir Judo	1.060,00 €
Écho Gymnastique	4.310,00 € auxquels s'ajouteront 250 € au titre de la formation de leurs cadres
Avenir Tennis de Table	305,00 €
Avenir Pétanque	970,00 €
Vélo Loisirs	87,00 €
Badminton Nuillé	190,00 €

ANIMATION – VIE SCOLAIRE

USEP	87,00 €
Association des Parents d'élèves des Écoles Privées	87,00 €
Association des Parents d'élèves des Écoles Publiques	87,00 €

SOCIAL

A.D.M.R. (Aide à la famille)	970,00 €
Le Don du Sang	180,00 €
Association A.V.E.C.	160,00 €
Club de l'Amitié	440,00 €
Association Loisirs Pluriel	720,00 €

CULTURE

Club Musical	1.575,00 €
Espace Culture Loisirs	1.000,00 €
Bibliothèque	4.450,00 € pour l'achat de livres
	1.020,00 € pour les frais de fonctionnement

ET

Société de Musique de TRÉMENTINES	250,00 €
Scrabble Trémentinai	240,00 €
Trém'en Chœur	184,00 €
U.N.C./CNTV	220,00 €
Amicale des Vieilles Soupapes	300,00 €
Comité des Fêtes	460,00 €

ENVIRONNEMENT

La Carpe Trémentinaise	537,00 €
Amicale des Chasseurs	200,00 €
Groupement de Protection des Cultures	900,00 € auxquels s'ajouteront 450 € au titre de la provision fondée sur 1,50 € par capture
Société Protectrice des animaux (0.312 € HT/habitant)	758,40 €

DELIBERE

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de décider la répartition, au sein de l'article 65748, des subventions aux associations ainsi exposées.

Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :

Nombre de Votants	17
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	17

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents et le Conseil Municipal :

DECIDE le versement des subventions aux associations conformément aux éléments présentés ci-dessous,

D'INSCRIRE la dépense à l'article 65748 du budget primitif 2025 de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 19 février 2025.

LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf février deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	15
QUORUM	11
POUVOIRS	2
VOTANTS	17

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie, Adjoints

Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – M. SAUVÊTRE Pascal – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents excusés : M. BARANGER Arnaud qui a donné pouvoir à Maurice DILE, M. JOBARD David qui a donné pouvoir à Virginie RAUD, Mme CASSIN Inès, M. BELLANGER Fabien, Mme GUINEBERTEAU Valérie

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.013 – VENTE D'UN VÉHICULE COMMUNAL À UN PARTICULIER

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée que la mairie doit se séparer d'un véhicule servant aux services techniques. Ce véhicule vient d'être quantitativement remplacé par un nouveau véhicule plus récent.

Monsieur Luc OLIVIER a fait part de son intérêt pour se porter acquéreur du véhicule.

Une évaluation du véhicule par un professionnel a été établie à 1.000 €.

Le véhicule a fait l'objet d'un contrôle technique et Monsieur OLIVIER devra s'engager à assurer à sa charge les éventuelles réparations et prendre le véhicule en l'état.

Dans ces conditions, la commune se propose de céder le véhicule immatriculé ET-040-XP correspondant à un Peugeot Expert pour un montant de 1.000 €.

Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

DELIBERE

Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :

Nombre de Votants	17
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	17

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents.
Le Conseil Municipal :

DECIDE la vente du véhicule communal dans les conditions présentées ci-dessus.

ACTE que le véhicule, immatriculé ET-040-XP, a fait l'objet d'un contrôle technique et que Monsieur OLIVIER s'engage à assurer à sa charge les éventuelles réparations et prendre le véhicule en l'état, sans recours possible contre la commune.

FIXE le prix de ce véhicule à 1.000 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 19 février 2025.

LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf février deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	15
QUORUM	11
POUVOIRS	2
VOTANTS	17

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – M. SAUVÊTRE Pascal – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents excusés : M. BARANGER Arnaud qui a donné pouvoir à Maurice DILE, M. JOBARD David qui a donné pouvoir à Virginie RAUD, Mme CASSIN Inès, M. BELLANGER Fabien, Mme GUINEBERTEAU Valérie

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.014 – CRÉATION DE DEUX POSTES PERMANENTS

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de remplacer le Responsable des Services Techniques. Ce dernier a fait valoir ses droits à la retraite et la commune a recruté son remplaçant qui arrive le 3 mars prochain.

Il est nécessaire de créer le poste correspondant compte tenu de la différence entre les deux carrières de ces deux agents ceci dans les conditions suivantes :

- Un poste permanent, de catégorie C, comme adjoint technique principal de 2^{ème} classe (Échelon 10 – IB461/IM409), à temps complet (35h/semaine), ceci à compter du 3 mars 2025.

Par ailleurs, toujours en raison d'un départ en retraite, il est nécessaire de compenser quantitativement ce départ au sein de l'équipe du pôle Enfance (périscolaire et ALSH). La candidature d'un agent contractuel donnant toute satisfaction a été retenue par le jury de recrutement et il est proposé de la recruter dans les conditions suivantes :

- Un poste permanent, de catégorie C, comme adjoint territorial d'animation (Échelon 1 – IB367/IM366), à temps complet (35h/semaine), ceci à compter du 24 février 2025.

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

DELIBERE

Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :

Nombre de Votants	17
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	17

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents et le Conseil Municipal :

DÉCIDE la création d'un poste permanent, de catégorie C, comme adjoint technique principal de 2^{ème} classe (Échelon 10 - IB461/IM409), à temps complet (35h/semaine), ceci à compter du 3 mars 2025 ;

DÉCIDE la création d'un poste permanent, de catégorie C, comme adjoint territorial d'animation (Échelon 1 - IB367/IM366), à temps complet (35h/semaine), ceci à compter du 24 février 2025 ;

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 19 février 2025.

LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf février deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	15
QUORUM	11
POUVOIRS	2
VOTANTS	17

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – M. SAUVÊTRE Pascal – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents excusés : M. BARANGER Arnaud qui a donné pouvoir à Maurice DILE, M. JOBARD David qui a donné pouvoir à Virginie RAUD, Mme CASSIN Inès, M. BELLANGER Fabien, Mme GUINEBERTEAU Valérie

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.015 – CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Madame le maire explique qu'en 2023 le Président de la République a annoncé la mise en place d'une mesure fiscale permettant aux particuliers de bénéficier d'une réduction exceptionnelle de leur impôt sur le revenu, ceci jusqu'au 31 décembre 2025, en faveur du patrimoine religieux des communes de moins de 10.000 habitants.

Le 26 avril 2024, les 100 premiers édifices bénéficiaires ont été désignés et la commune de Trémentines a été notifiée le 12 novembre 2024 que son projet de restauration du clocher avait été sélectionné.

La Fondation du Patrimoine s'engage donc à verser une aide de 100.000 € à la commune pour contribuer à financer le programme de travaux.

Il convient d'acter cette disposition par une convention et il est demandé aux membres de l'assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer cette dernière.

DELIBERE

Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :

Nombre de Votants	17
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	17

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

ACTE l'engagement de la Fondation du Patrimoine ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention permettant de percevoir la subvention de la fondation.

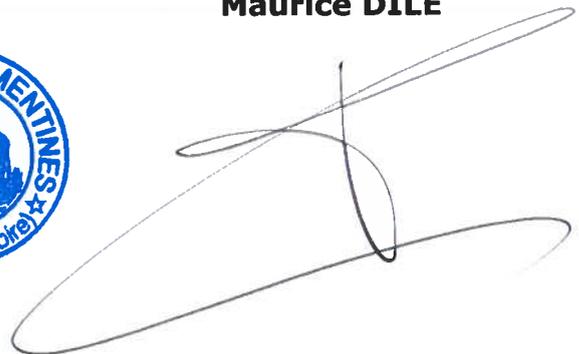
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 19 février 2025.

LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf février deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	15
QUORUM	11
POUVOIRS	2
VOTANTS	17

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie, Adjoints

Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués

M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – M. SAUVÊTRE Pascal – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents excusés : M. BARANGER Arnaud qui a donné pouvoir à Maurice DILE, M. JOBARD David qui a donné pouvoir à Virginie RAUD, Mme CASSIN Inès, M. BELLANGER Fabien, Mme GUINEBERTEAU Valérie

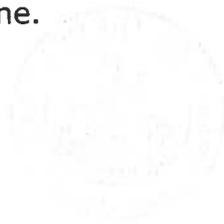
Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.016 – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIÉML POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION RUE MAURICE RAVEL

Maurice DILE explique à l'assemblée que la commune a missionné le SIÉML pour des travaux de réparation rue Maurice Ravel.

Au regard de la délibération du Comité Syndical du SIÉML arrêtant le règlement financier en vigueur, la commune de Trémentines doit verser une participation de 75 % au profit de ce dernier.

L'opération décidée pour 2024 est estimée à 1.522.84€ net de taxe dont 1.142.13€ resteront à la charge de la commune.



DELIBERE

Madame le Maire demande au membre du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Nombre de Votants	17
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	17

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération décrite ci-dessus et conformément à ce qui suit :

Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé
Trémentines	1.522,84 €	75%	1.142,13 €

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

PRECISE que le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 19 février 2025.

LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf février deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	15
QUORUM	11
POUVOIRS	2
VOTANTS	17

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie, Adjoints

Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – M. SAUVÊTRE Pascal – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents excusés : M. BARANGER Arnaud qui a donné pouvoir à Maurice DILE, M. JOBARD David qui a donné pouvoir à Virginie RAUD, Mme CASSIN Inès, M. BELLANGER Fabien, Mme GUINEBERTEAU Valérie

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.017 – DENOMINATION D'UNE ESPLANADE DANS LE BOURG

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Madame le Maire a proposé au Bureau Municipal d'attribuer le nom de l'ancien maire de Trémentines, Monsieur Jacques CHALOPIN, à l'esplanade située devant la boulangerie et la pharmacie du centre bourg.

Le bureau municipal en a validé le principe et il convient de se prononcer sur cette décision.

DELIBERE

Madame le Maire propose aux membres du conseil d'attribuer à l'esplanade située devant la boulangerie et la pharmacie du centre bourg (à l'angle de la rue Maurice Ravel et de la rue du Général de Gaulle) la dénomination suivante : Esplanade Docteur Jacques CHALOPIN :

Nombre de Votants	17
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	17

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

ADOpte la dénomination « Esplanade Docteur Jacques CHALOPIN » pour l'esplanade située à l'angle de la rue Maurice Ravel et de la rue du Général de Gaulle, devant l'actuelle pharmacie. Une description pourra compléter cette mention avec sa qualité de maire et les dates lui correspondant.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

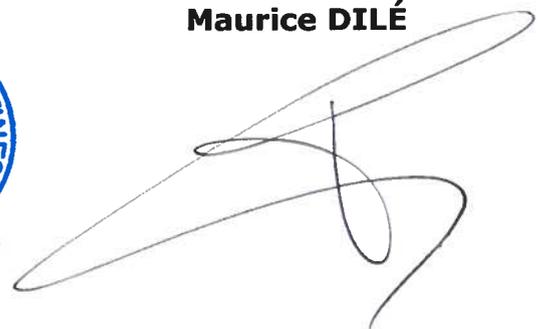
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 19 février 2025.

LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf février deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	15
QUORUM	11
POUVOIRS	2
VOTANTS	17

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – M. SAUVÊTRE Pascal – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents excusés : M. BARANGER Arnaud qui a donné pouvoir à Maurice DILE, M. JOBARD David qui a donné pouvoir à Virginie RAUD, Mme CASSIN Inès, M. BELLANGER Fabien, Mme GUINEBERTEAU Valérie

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.018 – DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL À MADAME LE MAIRE : RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu des délibérations du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020, portant délégations à Madame Maire, le Conseil Municipal est informé des décisions prises depuis sa dernière réunion :

- **La souscription d'emprunts ou de lignes de trésorerie : Néant**
- **La signature de contrats d'assurance : Néant**
- **De la création ou modification des régies comptables : Néant**
- **De la procédure pour ester en justice (en défense et en demande) : Néant**
- **La délégation pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics : Néant**
- **L'exercice du droit de préemption :**

N° de décision	Adresse du bien soumis	Référence cadastrale et superficie	Décision
DA 24C0034	10 rue de la Quintaine	AB 517 505 m ²	Non préemption
DA 24C0035	11 rue du Vieux Pont	AC 95 255 m ²	Annulée
DA 24C0036	22 rue du Prieuré	B 1201 171 m ²	Non préemption
DA 24C0037	11 rue du Vieux Pont	AC 95 255 m ²	Non préemption

DELIBERE

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

DE PRENDRE ACTE du rapport présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 19 février 2025.

LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ

